fut de 108 localités qui sortirent de la suffragance de Vienne pour entrer dans celle de Besançon; donc il y avait un échange complet entre les métropolitains en faveur de Genève (1) et reconstitution de l'évêché de Nyon sous le nouveau nom de Belley.

Mais il restait un autre droit a régler: Quel serait des deux métropolitains celui qui approuverait l'élection du nouvel évêque et de ses successeurs, et qui conserverait l'Ordinaire? Serait-ce le prélat de Vienne, dont le siège était limitrophe de Belley, dont tous les diocésains du nouvel évêché étaient Allobroges? cela devait être. Mais le métropolitain de Vesontio voulut garder sur le successeur d'Audax et de Tarniscus, anciens évèques de Nyon, sa suprématie spirituelle, et malgré la distance, malgré la singularité d'un évêché séparé géographiquement de sa métropole, le droit du prélat de Besançon fut reconnu; et voila comment il s'est fait que des Allobroges obéissaient a un métropolitain séquane, tandis que des Helvètes et des Séquanes étaient devenus les sujets d'un métropolitain allobroge. Voilà comment il s'est fait qu'une partie du pays de Vaud, tout le pays de Gex, de la Michaille, du Valromey et partie du Haut-Bugey se sont trouvés de la suffragance de la métropole de la Provineia Fiennensis, tandis que les Allobroges d'outre-Rhône (Allobroges trans Rhodanum), les Allobroges propres (Savoie et Dauphiné) sont devenus suffragants de la métropole de la provineia maxima Sequanorum. Par cet accord, tous les usages gallo-romains sont méconnus; on entremêle les provinces religieuses, on oublie les nationalités pour arrondir le diocèse de Genève et donner plus de lustre à la ville restaurée par Gondebaud. Il fallait pour un tel événement l'infiltration d'un peuple barbare dans

⁽²⁾ Voir les extraits des pouillés à la fin du mémoire.